

---

# RÈGLEMENT CONCOURS INTERNATIONAL DE LUTHERIE

**PHILHARMONIE DE PARIS – TALENTS & VIOLON'CELLES  
DU 14 AU 18 JANVIER 2026**

Organisé lors de la Biennale de quatuors à cordes de la Philharmonie de Paris, le concours international de lutherie s'inscrit dans la tradition des grands concours de lutherie que Paris a su accueillir par le passé. Compétition internationale, cette troisième édition est dédiée à l'alto. Elle s'inscrit sous le signe de la transmission et souhaite récompenser les talents d'aujourd'hui, mais aussi ceux de demain.

Ainsi deux compétitions parallèles auront lieu : l'une « Talents d'aujourd'hui » est réservée aux luthiers confirmés et éclairera la qualité des savoir-faire contemporains. L'autre « Talents de demain » est réservée aux étudiants en lutherie et mettra en lumière les talents de demain qui naissent aujourd'hui au sein des écoles et des centres de formation.

Les instruments seront jugés par un jury de 6 (six) membres, composé pour moitié de musiciens professionnels confirmés (dénommé « jury musiciens ») et pour moitié de luthiers, facteurs ou experts reconnus (dénommé « jury luthiers »).

Une 7<sup>e</sup> (septième) personne sera désignée président du jury. Les noms des membres du jury et du président restent à préciser, les candidats inscrits seront informés au fur et à mesure de l'évolution de l'organisation de cet événement et le site du concours sera actualisé.

Un comité d'organisation regroupant des professionnels de la Philharmonie de Paris et de Talents & Violon'celles est constitué pour l'organisation du concours. D'une part, il reçoit, vérifie et valide les inscriptions et, d'autre part, il valide l'admissibilité des instruments en amont des examens pratiqués par le jury.

# SOMMAIRE

---

1. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DES CANDIDATS .....	3
2. NOMBRE D'AUTEUR(S) PAR INSTRUMENT(S) .....	3
3. NOMBRE D'INSTRUMENT(S).....	4
4. INSCRIPTIONS .....	4
5. TARIF DES INSCRIPTIONS.....	4
6. CONDITIONS D'ADMISSION DES INSTRUMENTS PRÉSENTÉS .....	5
6.1 Généralités pour toutes les catégories de concurrents.....	5
6.2 Spécificités des instruments présentés par la catégorie « Talents d'aujourd'hui ».....	5
6.3 Spécificités des instruments présentés par la catégorie « Talents de demain ».....	6
7. AUTORISATION .....	6
8. RENONCEMENT.....	7
9. PRIX ET RÉCOMPENSES.....	7
10. DÉROULEMENT DU CONCOURS.....	7
10.1 Réception des instruments.....	7
10.1.1 Dépôt en mains propres .....	7
10.1.2 Réception par transporteur.....	7
10.1.3 Récupération des instruments à l'issu du concours .....	7
10.2 Examen d'admissibilité des instruments .....	7
10.3 Premier tour.....	8-9
10.4 Deuxième tour : demi-finales publiques.....	10
10.5 Troisième tour : finales publiques .....	11
11. PUBLICATION DES RÉSULTATS.....	12
12. DROIT À L'IMAGE .....	12
13. CONTESTATIONS .....	12

## **1. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DES CANDIDATS**

### **Catégorie « Talents d'aujourd'hui »**,

Pour être admissible au concours, les candidats doivent justifier de leur statut de luthier professionnel au travers de documents ad hoc, conformes aux dispositions administratives du pays où ils pratiquent leur activité. Les candidats peuvent pratiquer leur activité sous quelque statut juridique que ce soit.

Les instruments ne respectant pas les critères d'admissibilité seront réputés non admissible.

### **Catégorie « Talents de demain », admissibilité des centres de formation et des étudiants**

Afin d'ouvrir les candidatures à la diversité des centres de formation existant, la catégorie « Talents de demain » est ouverte aux étudiants inscrits dans tout organisme public ou privé justifiant d'un cursus de formation dans l'art de la facture instrumentale et délivrant un diplôme ou un certificat sanctionnant la formation de leurs étudiants.

Les étudiants concourront nominativement, mais au titre de leur organisme de formation.

Les enseignants des organismes de formation, tels que précisés ci-dessus, peuvent concourir dans la catégorie « Talents d'aujourd'hui » si et seulement s'ils peuvent justifier d'une activité propre de luthier professionnel, en dehors de leur enseignement. Ils doivent pour cela fournir les mêmes documents que les autres candidats « Talents d'aujourd'hui ».

Le comité d'organisation se réserve la possibilité d'étudier toute demande d'inscription d'étudiant ne remplissant pas les critères précisés ci-dessus.

### **Prévention des conflits d'intérêts**

Afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêts, le concours est interdit aux personnels de la Philharmonie de Paris et de Talents & Violon'celles ainsi qu'aux membres du jury, à leur personnel ou associés.

## **2. NOMBRE D'AUTEUR(S) PAR INSTRUMENT(S)**

### **Catégorie « Talents d'aujourd'hui »**

Les instruments peuvent avoir été réalisés par une ou plusieurs personnes. Dans le cas où un instrument a été réalisé par plusieurs personnes, l'identité de chaque auteur doit être spécifiée lors de l'inscription.

Les candidats concourent sous leur nom propre, quelle que soit la forme juridique de leur entreprise. Les candidats associés sont classés ensemble à l'issue du concours.

### **Catégorie « Talents de demain »**

Les instruments peuvent avoir été réalisés par un ou plusieurs étudiant(s).

Dans le cas où un instrument a été réalisé par plusieurs étudiants, l'identité de chaque auteur doit être spécifiée lors de l'inscription.

Le nombre d'étudiants participant à la réalisation de l'instrument est libre.

### 3. NOMBRE D'INSTRUMENT(S)

#### Catégorie « Talents d'aujourd'hui »

Le nombre d'instrument présentés au concours est limité à 1 (un) instrument maximum pour les candidats de la catégorie « Talents d'aujourd'hui ».

#### Catégorie « Talents de demain »

Le nombre d'instrument présentés au concours est limité à 2 (deux) instruments au maximum par école.

Dans le cas où un ou plusieurs étudiants sont affiliés à plusieurs écoles, une candidature sera comptée pour chaque école.

### 4. INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 31 janvier 2025 à 15h, heure de Paris.

La clôture des inscriptions est fixée au 24 novembre 2025 à 12h, heure de Paris. La confirmation de la réception de la demande d'inscription par le comité d'organisation faisant foi.

Les inscriptions seront considérées comme closes dès que 100 instruments auront été enregistrés, avec un dossier et un paiement des frais d'inscription validés par les organisateurs. Une annonce sera alors faite sur le site :

<https://philharmoniedeparis.fr/fr/musee-de-la-musique/concours-international-de-lutherie>

Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser toute inscription non complète ou non conforme aux documents d'inscription fournis.

L'inscription se fait en ligne à l'adresse suivante :

<https://philharmoniedeparis.fr/fr/musee-de-la-musique/concours-international-de-lutherie>

Le formulaire est accessible soit en français, soit en anglais qui sont les deux seules langues admises.

Il doit être complété en ligne : le candidat recevra un mail qui précise les documents à joindre et les coordonnées bancaires pour régler les frais d'inscription par virement bancaire. L'inscription sera validée après réception du paiement et validation des documents demandés. Toute inscription incomplète sera refusée.

Un mail de confirmation sera envoyé, validant l'inscription.

### 5. TARIF DES INSCRIPTIONS

Les frais d'inscription sont fixés à :

- 200€ (deux cents euros) pour un instrument de la catégorie « Talents d'aujourd'hui ».

- 200€ (deux cents euros) pour un instrument + 100€ (cent euros) pour le deuxième instrument pour la catégorie « Talents de demain ».

Aucun frais ne sera remboursé en cas de déclassement du ou des instruments présentés.

L'inscription est ferme et définitive et ne fera l'objet d'aucun remboursement, sauf en cas d'annulation du concours. Dans ce cas, l'intégralité des sommes versées sera remboursée.

Toutes les informations concernant l'inscription peuvent être demandées à :

**[lutheriecompetition@philharmoniedeparis.fr](mailto:lutheriecompetition@philharmoniedeparis.fr)**

## **6. CONDITIONS D'ADMISSION DES INSTRUMENTS PRÉSENTÉS**

### **6.1 GÉNÉRALITÉS POUR TOUTES LES CATÉGORIES DE CONCURRENTS**

#### **Antériorité**

Les instruments présentés ne doivent pas avoir déjà été primés dans un concours.

Les instruments présentés devront avoir été terminés moins de deux ans avant la tenue du concours (date de fabrication après janvier 2024).

#### **Garantie d'anonymat**

Aucune marque ou signe distinctif permettant l'attribution à un auteur contemporain ou à un organisme de formation ne doit être présent sur l'instrument, sous peine de disqualification. Toute signature, marque au fer ou signe distinctif interdisant l'anonymat sont proscrits et valent élimination de l'instrument.

#### **État de présentation**

Tous les instruments doivent être proposés avec un montage moderne, des cordes neuves, et une mentonnière, prêts à être joués.

#### **Réserve**

Les organisateurs se réservent le droit de retirer du concours tout instrument dont la fabrication et la conception ne seraient pas conformes aux règles de l'art, au sens des principes et des techniques communément admis par la profession, ou montrant une maîtrise trop faible de la pratique des techniques du métier. Les instruments présentant des risques sanitaires manifestes, traces d'insectes xylophages, seront retirés du concours.

#### **Assurance**

Tous les instruments présentés sont assurés aux frais de leur propriétaire.

### **6.2 SPÉCIFICITÉS DES INSTRUMENTS PRÉSENTÉS PAR LA CATÉGORIE « TALENTS D'AUJOURD'HUI »**

#### **Modèle**

Le patron de l'instrument, sa silhouette ainsi que la longueur des cordes sont libres.

Les modèles en copie d'ancien, inspirés de, ou bien encore les créations et les innovations éventuelles sont acceptés dès lors que l'instrument permet, dans des conditions normales, l'exécution des répertoires actuels et classiques de l'alto.

#### **Matériaux de fabrication**

Les instruments doivent être en bois pour leurs parties principales. Les variétés et essences des bois sont laissées libres, sous réserve qu'elles respectent les critères officiels d'utilisation des bois existant sur le territoire de l'Union Européenne, à la date du concours. Sont considérées comme parties principales la table d'harmonie, le fond, les éclisses, le manche et la tête de l'instrument.

Les matériaux constituant la totalité des autres pièces sont libres de choix.

#### **Techniques de fabrication**

Les candidats s'engagent à garantir que toutes les parties en bois des instruments en compétition ont été finies à la main. L'utilisation de machines manuelles ou numériques est tolérée pour les phases initiales de la fabrication seulement.

Les techniques de fabrication pour tous les autres matériaux sont laissées libres.

## **Revêtement**

Tous les styles de vernis sont autorisés. Résines pigments, colorants peuvent être d'origine naturelle ou de synthèse.

## **Matériels de présentation**

Les participants doivent fournir un set de cordes de rechange et une housse de transport de bonne qualité.

## **6.3 SPÉCIFICITÉS DES INSTRUMENTS PRÉSENTÉS PAR LA CATÉGORIE « TALENTS DE DEMAIN »**

### **Modèle**

Les instruments présentés au concours réalisés par les candidats de la catégorie « Talents de demain » seront tous soigneusement inspirés de l'Alto "Stauffer" de Girolamo Amati, Crémone 1615 (Fondation Stauffer - exposé au Museo del Violino, Crémone).

D'une façon générale, il s'agit de restituer le style et la technique de facture de Girolamo Amati, avec un montage moderne, sans qu'il soit imposé de restituer les modifications induites par l'usage, les restaurations ou l'évolution de ses matériaux et de sa structure dans le temps.

Toutes les candidatures recevront par voie postale la même documentation de l'instrument, publiée par le Museo del Violino sous la forme d'un dépliant rassemblant notamment les dimensions principales, des photographies à l'échelle 1:1 de la table, du fond et du profil de la caisse du côté des cordes graves et des quatre vues principales de la tête.

Ces documents techniques fournis font foi pour toute la durée du concours.

### **Matériaux**

L'ensemble de l'instrument, à l'exception de l'attache-cordier et des cordes, doit être en bois. Les variétés et essences utilisées doivent présenter des similitudes visuelles avec ceux de ces mêmes pièces présentes sur l'alto dit le « Stauffer ».

### **Techniques de fabrication**

Les candidats s'engagent à garantir que toutes les parties des instruments en compétition ont été finies à la main, à l'exception des accessoires suivants : cordier, attache-cordier, chevilles, cordes. L'utilisation de machines électriques ou numériques est tolérée pour les phases initiales de la fabrication seulement.

Le vernis doit être réalisé et appliqué avec les matériaux et les possibilités techniques de l'époque de la création de l'instrument de référence. Les dégradés et fausses usures sont acceptés.

## **7. AUTORISATION**

Les participants autorisent à faire effectuer des petites réparations sur les instruments pendant le concours par un professionnel choisi par le comité d'organisation.

Pendant la durée du concours, les participants autorisent les organisateurs à présenter leurs instruments au sein de la collection permanente du Musée de la musique et des salles de la Philharmonie de Paris dans le cadre des épreuves en présence du public.

Les instruments seront joués par les membres du jury et les musiciens de l'Orchestre de Paris.

## 8. RENONCEMENT

Les décisions du jury sont réputées définitives. Sa probité ne saura être remise en cause et aucun recours ne sera possible à la suite de l'annonce du palmarès des concours.

## 9. PRIX ET RÉCOMPENSES

### Catégorie « Talents d'aujourd'hui »

Le jury classe les trois premiers instruments à l'issue de la finale respectivement « Premier, Deuxième et Troisième Prix ». Les lauréats recevront un certificat « Prix du jury - Talents d'aujourd'hui » prouvant leur classement à la compétition.

Trois « coups de cœur » pourront être attribués par le « jury luthiers », le « jury musiciens » et le pupitre d'alto de l'Orchestre de Paris.

Un « Prix spécial » pourra être attribué par le public.

### Catégorie « Talents de demain »

Le jury classe trois instruments respectivement « Premier, Deuxième et Troisième Prix », intitulés « Prix du jury – Talents de demain ». Les étudiants lauréats recevront un certificat prouvant leur classement au concours.

Un « Coup de cœur » pourra être attribué parmi les 3 (trois) instruments classés par le « jury luthiers ».

L'instrument classé « Premier Prix » sera acquis par le Musée de la musique et rejoindra le parc instrumental du Musée de la musique. Le montant de l'acquisition est fixé à 8 000 € ttc (huit mille euros toutes taxes comprises). Il sera versé à l'école/organisme de formation dont dépend le ou les étudiants lauréats.

## 10. DÉROULEMENT DU CONCOURS

Les modalités de dépôt et récupération des instruments seront précisées en septembre 2025 au plus tard.

### 10.1 RÉCEPTION DES INSTRUMENTS

10.1.1 DÉPÔT EN MAINS PROPRES

10.1.2 RÉCEPTION PAR TRANSPORTEUR

10.1.3 RÉCUPÉRATION DES INSTRUMENTS À L'ISSU DU CONCOURS

### 10.2 EXAMEN D'ADMISSIBILITÉ DES INSTRUMENTS

Un premier examen est pratiqué par le comité d'organisation. Les instruments ne satisfaisant pas aux critères énoncés aux points 6.1, 6.2, 6.3 du présent règlement seront exclus du concours et conservés dans un lieu sécurisé jusqu'à leur enlèvement à l'issue du concours.

### 10.3 PREMIER TOUR

#### Catégorie « Talents d'aujourd'hui »

Un examen minutieux de chaque instrument est pratiqué par chaque membre du « jury luthiers ».

Chaque juré donne une note sur 100 pour l'ensemble des critères suivants :

Intitulé	Description
Montage, ergonomie de jeu	Comprend l'âme le chevalet, le cordier, la préparation de la touche, l'ergonomie du manche, etc.
Vernis, revêtement	Aspect, transparence, brillance, couleur, patines, etc.
Modèle	Conception du modèle, ouïes, voûtes, proportions, tête, etc.
Technique de réalisation	Qualité des ajustages joints, filets, maîtrise des finitions
Impression artistique	Choix des matériaux, cohérence stylistique, impression artistique

Un essai sonore et musical est pratiqué sur chaque instrument par chaque membre du « jury musiciens ».

Chaque juré donne une note sur 100 pour l'ensemble des critères suivants :

Intitulé	Description
Ergonomie de jeu	Prise en main, facilité de jeu, qualité du montage en cordes
Équilibre tessiture	Équilibre entre graves et aigus, homogénéité de timbre grave aigu, etc.
Projection, puissance perçue	Dynamique sonore piano/forte, attaques, intensité sonore ressentie, etc.
Impression artistique	Expressivité musicale, palette de timbres, etc.

À l'issue de ce premier tour, seuls seront retenus les **15 (quinze) instruments** les mieux notés.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs instruments, un vote du jury incluant le président du jury départagera les candidats ex-æquo.

### Catégorie « Talents de demain »

Un examen minutieux de chaque instrument est pratiqué par chaque membre du « jury luthiers ».

Chaque juré donne une note sur 100 pour l'ensemble des critères suivants :

Intitulé	Description
Montage, ergonomie de jeu	Comprend l'âme, le chevalet, le cordier, préparation de la touche, ergonomie du manche, etc.
Vernis, revêtement	Aspect, transparence, brillance, couleur, patines, etc.
Respect du modèle original	Restitution du style et de la technique de facture de Girolamo Amati dans l'alto dit le « Stauffer »
Technique de réalisation	Qualité des ajustages joints, filets, maîtrise des finitions
Impression artistique	Choix des matériaux, cohérence stylistique, impression artistique

Un essai sonore et musical est pratiqué sur chaque instrument par chaque membre du « jury musiciens ».

Chaque juré donne une note sur 100 pour l'ensemble des critères suivants :

Intitulé	Description
Ergonomie de jeu	Prise en main, facilité de jeu, qualité du montage en cordes
Équilibre tessiture	Équilibre entre graves et aigus, homogénéité de timbre grave aigu, etc.
Projection, puissance perçue	Dynamique sonore piano/forte, attaques, intensité sonore ressentie, etc.
Impression artistique	Expressivité musicale, palette de timbres, etc.

À l'issue de ce premier tour, seront retenus les **5 (cinq) instruments** les mieux notés.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs instruments, un vote du jury incluant le président du jury départagera les candidats ex-æquo.

## 10.4 DEUXIÈME TOUR : DEMI-FINALES PUBLIQUES

### Catégorie « Talents d'aujourd'hui »

Chaque instrument sélectionné sera joué, derrière un paravent, devant le jury par des musiciens de l'Orchestre de Paris.

Chaque juré donne une note sur 100 pour l'ensemble des critères suivants :

Intitulé	Description
Équilibre tessiture	Équilibre entre graves et aigus, homogénéité de timbre grave aigu, etc.
Projection, puissance perçue	Dynamique sonore piano/forte, attaques, intensité sonore ressentie, etc.
Impression artistique	Expressivité musicale, palette de timbres, etc.

À l'issu de cette demi-finale, seuls les **8 (huit) instruments** les mieux notés seront retenus.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs instruments, un vote du jury incluant le président du jury départagera les candidats ex-æquo.

### Catégorie « Talents de demain »

Chaque instrument sélectionné sera joué, derrière un paravent, devant le jury par des musiciens de l'Orchestre de Paris.

Chaque juré donne une note sur 100 pour l'ensemble des critères suivants :

Intitulé	Description
Équilibre tessiture	Équilibre entre graves et aigus, homogénéité de timbre grave aigu etc.
Projection, puissance perçue	Dynamique sonore piano/forte, attaques, intensité sonore ressentie, etc.
Impression artistique	Expressivité musicale, palette de timbres, etc.

À l'issu de cette demi-finale, seuls les **3 (trois) instruments** les mieux notés seront retenus.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs instruments, un vote du jury incluant le président du jury départagera les candidats ex-æquo.

## 10.5 TROISIÈME TOUR : FINALES PUBLIQUES

### Catégorie « Talents d'aujourd'hui »

Chaque instrument sélectionné sera joué, derrière un paravent, devant le jury par des musiciens de l'Orchestre de Paris.

Le jury, dans sa totalité, jugera les instruments selon les critères suivants :

Intitulé	Description	Nombre de points attribuables
Équilibre, puissance, projection	Homogénéité du timbre, dynamique, projection	10 points
Impression artistique	Expressivité musicale, palette de timbres, etc.	10 points
<b>Total</b>		<b>20 points</b>

En cas d'égalité entre plusieurs instruments, un vote du jury incluant le président du jury départagera les candidats. En cas d'ex aequo entre deux instruments, deux prix pourront être décernés.

**Les 3 (trois) instruments les mieux notés seront classés premier, second et troisième du concours.**

**Le jury, après délibération, se réserve le droit de décerner un coup de cœur « luthiers » par vote des membres du « jury luthiers ».**

**Le jury, après délibération, se réserve le droit de décerner un coup de cœur « luthiers » par vote des membres du « jury musiciens ».**

**Le pupitre d'alto de l'Orchestre de Paris pourra décerner un coup de cœur.**

**Le public pourra décerner un « Prix spécial ».**

### Catégorie « Talents de demain »

Chaque instrument sélectionné sera joué, derrière un paravent, devant le jury par des musiciens de l'Orchestre de Paris.

Le jury, dans sa totalité, jugera les instruments selon les critères suivants :

Intitulé	Description	Nombre de points attribuables
Équilibre, puissance, projection	Homogénéité du timbre, dynamique, projection	10 points
Impression artistique	Expressivité musicale, palette de timbres etc.	10 points
<b>Total</b>		<b>20 points</b>

**Le jury classe trois instruments respectivement « Premier, Deuxième et Troisième Prix », intitulés « Prix du jury – Talents de demain ».**

En cas d'égalité entre plusieurs instruments, un vote du jury incluant le président du jury départagera les candidats. En cas d'ex aequo entre deux instruments, deux prix pourront être décernés.

**Un « coup de cœur » pourra être attribué par le « jury luthiers ».**

## **11. PUBLICATION DES RÉSULTATS**

Aucun résultat intermédiaire ne sera publié pendant le concours (notamment les instruments admis aux demi-finales et finales).

A l'issue du concours, il sera publié sur les sites des co-organisateurs :

La liste des participants

Les noms des candidats dont l'instrument a été admis en demi-finale

Les noms des candidats dont l'instrument a été admis en finale

Le palmarès du concours (prix et coups de cœur)

De plus, avant le 28/02/2026, il sera envoyé par mail à chaque participant :

Un certificat de participation

Un bilan des évaluations du premier tour avec :

Pour l'instrument en objet : note moyenne jury luthiers, note moyenne jury musiciens, note moyenne globale

Note moyenne globale la plus haute, note moyenne globale la plus basse, note moyenne globale.

Aucun classement (partiel ou final) ne sera publié ou communiqué aux participants.

## **12. DROIT À L'IMAGE**

Les candidats autorisent les organisateurs à prendre en photos les travaux qu'ils proposent au concours, en vue de diffusion et d'archivage.

Les candidats autorisent les organisateurs à diffuser, par quelque moyen que ce soit, les images des instruments proposés au concours et les images des candidats prises pendant le concours, le cas échéant.

Les photographies et tout autre document audiovisuel produits par le concours seront susceptibles d'être ensuite déposés au Musée de la musique en vue de documentation.

## **13. CONTESTATIONS**

La législation française est la seule reconnue par les organisateurs.